

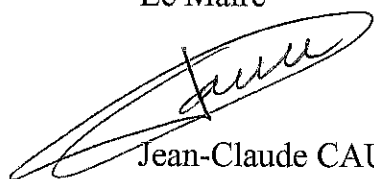
DEPARTEMENT DES LANDES  
MAIRIE DE LÉVIGNACQ

## CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2023 LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

**Délibération n°2023.04.22** - Requalification des espaces publics du centre-bourg de Lévig nacq. Désignation d'un mandataire - APPROUVÉE

Liste et délibérations publiées sur le site internet de la commune le **02 MAI 2023**

Le Maire



Jean-Claude CAULE





DEPARTEMENT DES LANDES  
CANTON DE CASTETS  
ARRONDISSEMENT DE DAX

COMMUNE DE LEVIGNACQ  
EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2023

Nombre :

De conseillers en exercice	11
De présents	9
De votants	11

**N°2023.04.22**

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-huit du mois d'avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Lévignacq, étant réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 24 avril 2023, sous la présidence de Monsieur CAULE Jean-Claude, Maire.

Etaient présents : Monsieur LANGLOIS Lukas, Premier Adjoint, Madame LAMBLIN Laurence, Seconde Adjointe, Madame PEREIRA Marie-Hélène, Monsieur MINVIELLE Jean-Michel, Monsieur DA SILVA Jean, Madame PONASSIE Evelyne, Madame CHAGNON Agnès et Monsieur DESBIEYS Joseph, conseillers municipaux.

Absents : Madame LAVIGNE Noëlle (pouvoir à Monsieur LANGLOIS Lukas), Madame LARROCHE Marie-Claude (pouvoir à Madame CHAGNON Agnès)

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur LANGLOIS Lukas a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

.....

**OBJET : Requalification des espaces publics du centre-bourg de Lévignacq  
Désignation d'un mandataire**

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication au BOAMP le 8 février 2023 et mis en ligne sur le site des marchés public dématérialisés le 9 mars 2023.

**Considérant** l'offre reçue relative à la désignation d'un mandataire pour le suivi des études et des travaux de réalisation portant sur la requalification des espaces publics du centre-bourg de Lévignacq,

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de la Société d'Aménagement des Territoires et d'Équipement des Landes (SATEL), Société d'Économie Mixte Locale, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 896 350 022, pour une rémunération forfaitaire de 75 000 € HT.



Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide à 7 voix pour, 4 voix contre :

- de retenir l'offre de la SATEL pour une rémunération forfaitaire de 75 000 € HT,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré en séance,  
Les jours mois et an ci-dessus,  
Pour Extrait conforme,  
Le Maire,

CAULE Jean-Claude

